



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2022

N° 2022/04-01

COMMUNICATION AU CONSEIL DES DECISIONS DU MAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE LUNDI ONZE AVRIL à DIX-HUIT HEURES TRENTE les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Bruno ROUDIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Anne LE LANCHON, représentée par Luisa PAPE

Nathalie MARLIER, représentée par Marie-Hélène WEBER

Jean Baptiste PRINGUEY, représenté par Frédéric LAFFORGUE

Catherine ESTOUP, représentée par Marion COLIN

ABSENTE EXCUSEE :

Clara BIANCO

Dominique NURIT

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme AZUARA

Délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2022**N° 2022/04-01****COMMUNICATION AU CONSEIL DES DECISIONS DU MAIRE**

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire de Castelnau-le-Lez, communique au conseil les décisions prises en application des dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délégation du conseil municipal, depuis le 17 février.

DECISION N°2022-02-48

Avenant n° 1 au marché 2021039 signé avec la société ATELIER DUCROT SARL, ayant pour objet la mise en sécurité du chantier relatif aux travaux d'extension et de restructuration du Palais des sports phase 2. Le nouveau montant du marché est fixé à 27 859,44 € HT.

DECISION N°2022-02-49

Contrat de maintenance des installations scéniques du Kiasma signé avec la société LEBLANC SCENIQUE. Le forfait est fixé à 1600€ HT. Des interventions supplémentaires sont prévues en cas de panne.

DECISION N°2022-02-50

Contrat de coproduction avec la D8 compagnie afin de participer financièrement la création du spectacle « Grosse ». L'apport financier de la Ville s'élève à 5 000€ nets de taxe.

DECISION N°2022-02-51

Convention de mise à disposition de l'auditorium du 28 février au 6 mars et de la salle Paginini le 3 et 4 mars, pour la résidence D8 compagnie afin de soutenir la création du spectacle « Grosse ».

DECISION N°2022-02-52

Contrat de cession avec Quartier Libre Productions pour la diffusion d'une représentation du spectacle « APOCALIPSYNC ». Le montant de la cession s'élève à 4 731,60 € HT.

DECISION N°2022-02-53

Avenant n°1 au marché 2021050 signé avec la société VIVIAN ET CIE SAS (Marseille) relatif aux travaux d'extension de la cour de l'école Saint Exupéry. L'objet de l'avenant est la mise en œuvre d'une longrine béton pour le portail principal. Le nouveau montant du marché est fixé à 99 417,50 € HT, plus-value de 1 719,50€.

DECISION N°2022-02-54

Accord-cadre n° 202202 avec la société AIMETTI SERGE-ARCHITECTE DPLG relatif à la mission d'assistance et conseil architecturale pour la réhabilitation des façades du centre ancien. Le montant maximum annuel est de 25 000 € HT.

Suite de la délibération N°2022/04-01

DECISION N°2022-02-55

Demande de subvention dans le cadre du fond interministériel de prévention de la délinquance. L'effort financier permettrait d'équiper les agents de gilets pare-balle (taux de subvention 50%).

DECISION N°2022-02-56

Contrat de maintenance du progiciel MARCOWEB n°V14.15A-4546 passé avec la société AGYFOST pour un montant de 3080€ HT.

DECISION N°2022-02-57

Contrat pour l'utilisation de la solution de prise de rendez-vous en ligne ClicRDV. Le coût de l'accès annuel pour 4 agendas est de 1764 € HT. Pour les prestations à la demande concernant l'envoi de SMS, le coût unitaire est de 0,083612€ HT. Cette facturation fera l'objet d'une facturation complémentaire annuellement.

DECISION N°2022-02-58

Contrat de cession du droit d'exploitation avec la compagnie Marécage du spectacle « Kairos ». Le montant de la cession et des frais annexes sont de 2 420 € nets de taxes.

DECISION N°2022-02-59

Contrat de cession du droit d'exploitation avec Naïf Production pour le spectacle « La Mécanique des Ombres ». Le montant de la cession et des frais annexes est de 3 499, 85 € TTC.

DECISION N°2022-03-60

Avenant au contrat d'inspection et de maintenance d'aires collectives de jeux géré par la société Ecogom. L'avenant est passé avec la solution VIGISYSTEM pour l'intégration de 9 équipements supplémentaires au parc Les Berges du Lez, soit 77 équipements au total.

DECISION N°2022-03-61

Contrat de cession avec l'association STAMSAR pour un concert le vendredi 11 mars 2022 dans le cadre du festival Jazz in Lez. Le tarif du concert est de 1 750 € TTC.

DECISION N°2022-03-62

Contrat de cession avec l'association Las Soliles pour un concert le vendredi 18 mars 2022 dans le cadre du festival Jazz in Lez. Le tarif du concert est de 1 100 € TTC.

DECISION N°2022-03-63

Contrat de cession avec l'association La compagnie du Jazz Montpellier pour un concert le vendredi 25 mars 2022 dans le cadre du festival Jazz in Lez. Le tarif du concert est de 2 600 € TTC.

DECISION N°2022-03-64

Contrat de coproduction avec la Compagnie le Cri Dévot afin de participer financièrement à la création du spectacle « #génération(s) ». L'apport financier de la Ville s'élève à 1 372,09€ HT.

Suite de la délibération N°2022/04-01

DECISION N°2022-03-65

Contrat de cession du droit d'exploitation avec la Compagnie le Cri Dévot, l'Atelline et Montpellier Méditerranée Métropole pour la diffusion de « #génération(s) ». Le montant de la cession fait l'objet d'un partage entre les 3 co-organisateur. La Ville doit régler à la compagnie 780, 40€ HT.

DECISION N°2022-03-66

Contrat de cession du droit d'exploitation avec la Compagnie le Cri Dévot, l'Atelline et Montpellier Méditerranée Métropole pour la diffusion de « Le Best Of d'Allister ». Le montant de la cession fait l'objet d'un partage entre les 3 co-organisateur. La Ville doit régler à la compagnie 129€ HT.

DECISION N°2022-03-67

Contrat de service CIRIL GROUPE S.A.S pour la maintenance et l'assistance pour le progiciel Civil Net Finances. Le coût annuel est de 5 346€ HT.

DECISION N°2022-03-68

Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Garden Party » avec la Quartier Libre Production. Le montant de la cession s'élève à 10 130,30 € HT.

DECISION N°2022-03-69

Contrat de prestation de service avec l'association Curiositez pour permettre à Monsieur Caudio Galleri lors de la conférence du 9 mars 2022. Le montant de la prestation s'élève à 350€ nets de taxes.

DECISION N°2022-03-70

Avenant à la convention de prêt d'œuvres avec le FRAC Occitanie Montpellier, afin de proposer les interventions de M. Gabriele Di Matteo et Mme Françoise Lonardi lors de la conférence du 9 mars. Le montant à régler au FRAC s'élève à 250, 90€ nets de taxe.

DECISION N°2022-03-71

Contrat de cession avec l'association Kick Step pour des ateliers d'initiation au swing les 11, 18 et 25 mars 2022 dans cadre du festival Jazz in Lez. Le tarif des 3 ateliers est de 600 € TTC.

DECISION N°2022-03-72

Avenant à la convention d'exploitation de l'espace bar KIASMA avec le restaurant CHEZ PEPETTE avec un complément de dates pour la saison 2021/2022 correspondant au festival Jazz in Lez. Une redevance de 10€ TTC par jour sera versée à l'exploitant.

DECISION N°2022-03-73

Contrat de cession du droit d'exploitation avec la société ARTISHOW pour une animation le 18 avril 2022. Le tarif de cette animation est de 2 040€ HT.

DECISION N°2022-03-74

Demande de financement au titre du fond interministériel de prévention de la délinquance 2022 pour le financement des travaux d'extension du système de vidéoprotection urbaine. Le coût du projet s'élève à 106 216,89€ HT. Le taux de financement sollicité est fixé à 40%.

Suite de la délibération N°2022/04-01

DECISION N°2022-03-75

Demande de financement Etat pour bénéficier de la subvention forfaitaire pour les capteurs CO2 à installer dans les écoles.

DECISION N°2022-03-76

Annulée

DECISION N°2022-03-77

Contrat de cession de droit de représentation avec Drôles de dames pour la diffusion de 3 représentations du spectacle « Circus Incogitus » les 30 et 31 mars 2022. Le montant total de la cession s'élève à 11 386,50€ HT.

DECISION N°2022-03-78

Contrat de prestation de service avec Sébastien PUCCINELLI pour la supervision de l'équipe d'accueillants du Lieu d'Accueil Enfants Parents de Castelnaud-le-Lez. Le prix de la prestation s'élève à 120€ TTC de l'heure.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité.

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 11 avril 2022



LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE